RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 24/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 14 mars 2023
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre,
Excusés : M. CAMALY Julien, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SOUBIELLE Eva donne pouvoir à M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis. Mme SENEGA DUPRÉ Patricia.

Secrétaire de séance : M. CAYUELA Jean-Marie

Objet : Acte modificatif n° 2 au Marché Centre Technique Municipal lot 10

Monsieur le Maire rappelle que la commune par délibération n° 56/2021 en date du 20 octobre 2021 a passé avec l'entreprise SARL MURILLO Michel, un marché public concernant le lot 10 du marché du centre technique municipal d'un montant de 11.000,00 € HT, notifié le 21 octobre 2021.
Au vu de l'avancement des travaux, il y a lieu d'ajuster le marché par voie d'un acte modificatif N°2 en tenant compte des moins-values :

- Travaux en moins-value :
Prise en compte d'une moins-value pour des travaux non réalisés qui concernent la suppression de l'isolation du plancher intermédiaire qui est assurée par le lot 07.

Soit au total une moins-value de 2.100 € HT.
Le marché initial ainsi modifié s'élève à 8.900,00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'acte modificatif N°2 tel qu'annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'acte modificatif N° 2 tel que présenté et annexé,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte modificatif N° 2 au marché public attribué à l'entreprise SARL MURILLO Michel ainsi présenté et tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 21 mars 2023